



FAQ

1. Calendrier académique

Et voici ci-dessous les principales dates du **calendrier académique** de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 :

- **Semestre 1 (S1) :**
 - * La semaine d'intégration (avec inscription administrative, réunion d'accueil et pré-rentrée, ...)
 - * Début des cours du 1er semestre
 - * Congés d'automne
 - * Période d'examens finaux pour le 1er semestre (1ère évaluation)
 - * Congés de Noël
 - * Fin du 1er semestre
- **Semestre 2 (S2) :**
 - * Début des cours du 2nd semestre
 - * Congés d'hiver
 - * Période d'examens finaux pour le 1er semestre (2ème évaluation)
 - * Période d'examens finaux pour le 2ème semestre (1ère évaluation)
 - * Congés de Pâques
 - * Période d'examens finaux pour le 2ème semestre (2ème évaluation)
 - * Envoi du « transcript of records » pour les étudiants accueillis sur l'année

2. Candidature Moveon

ATTENTION

- * Votre candidature doit être effectuée en une seule fois, cela prend environ 10 minutes : veuillez indiquer votre nom d'utilisateur et votre mot de passe et juste après compléter votre candidature sans interruption
- * Si vous avez un problème d'accès à votre candidature, vous devez recréer un nouveau mot de passe et utiliser un autre « nom d'utilisateur » et une autre adresse e-mail de référence.

Information : C'est à vous de créer le « nom d'utilisateur » et « le mot de passe ». Veuillez à bien le noter pour vous en rappeler ensuite.

2.2 Dossier de candidature

2.2.1 Relevés de notes à fournir

Dans votre dossier de candidature, vous devez fournir les relevés de notes/*transcript of records* de vos années d'études supérieures précédentes. Ces relevés de notes sont acceptés en langue anglaise, espagnole ou allemande.

Attention

Si vos relevés sont rédigés dans une autre langue, vous devez alors fournir une traduction en français. La traduction doit être officielle : elle doit donc être validée et authentifiée par une institution officielle (ex. un responsable de votre université).

2.2.2 Attestation de niveau de la langue française

Vous devez fournir :

- Soit l'attestation officielle de niveau B1 tel que défini par le Cadre européen commun de référence pour les langues <http://www.cambridgeenglish.org/exams/cefr/> (lien vers la page en français : <http://eduscol.education.fr/cid45678/cadre-europeen-commun-de-reference.html>)
- Soit une attestation établie par un professeur de votre université certifiant que votre niveau de français correspond bien au niveau B1.

3. Sécurité sociale

3.1 Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)

La couverture médicale est obligatoire en France pour tous les étudiants. La durée de validité doit couvrir tout votre séjour en France.

3.2 Mutuelles étudiantes françaises

LMDE /MEP

3.3 Assurance privée

Illimitée et universelle (pour tous les actes médicaux, en hôpital et hors hôpital, également pour les prises en charge psychologiques, psychiatriques, etc.)

4. Vie étudiante à Montpellier

4.1 Les Frais d'inscription universitaires Erasmus

-> Le principe est l'exonération des frais d'inscription :

A condition de fournir la copie de la carte européenne d'assurance maladie (CEAM), les frais = 5 euros environ (frais de vie étudiante). Vous paierez ces frais à votre arrivée à Montpellier.

Attention :

Si vous ne fournissez pas la carte européenne d'assurance maladie (CEAM), vous devez payer les frais de sécurité sociale (assurance maladie) = 215 euros

5. Assurance rapatriement / repatriation insurance

Depuis septembre 2015, l'Université Paul-Valéry demande que l'étudiant présente une assurance rapatriement.

L'assistance rapatriement est une option d'une assurance voyage ou d'un contrat d'assurance santé. Cette assurance prend en charge : le transport et le rapatriement de l'étudiant dans son pays d'origine en cas de maladie / accident / décès.

L'étudiant doit acheter cette assurance rapatriement avant de partir en mobilité.

Il devra fournir ce document (documents en anglais acceptés) au moment de son inscription administrative à l'Université Paul Valéry (en Septembre ou en Janvier pour le 2nd semestre).

En France, ce sont des assurances privées qui proposent cette « assurance rapatriement ». Chaque personne choisit l'assurance et les conditions de son assurance rapatriement. L'Université Paul-Valéry Montpellier ne dispose pas d'exemple ou de catalogue de ces assurances privées.

6. « Learning Agreement » ou contrat d'études

Ce document vous est donné par votre responsable Erasmus au sein de votre université.

Vous avez l'obligation de sélectionner au moins 50% de vos cours dans la discipline qui est couverte par notre échange avec votre université, la discipline par rapport à laquelle vous êtes « nommé-e » par votre université. C'est avec le coordinateur départemental Erasmus de votre université que vous devez établir votre Learning agreement, c'est-à-dire le choix des cours qui sont les plus adaptés et qui vous permettront de valider les notes

que vous obtiendrez à l'UPVM lors de votre mobilité.

Pour confirmation à ce sujet, nous vous invitons à vous adresser au coordinateur départemental (responsable Erasmus) au sein de votre université.

7. Choix des cours

Le tableau récapitulatif des liens vers les enseignements de notre Université est disponible sur le site des relations internationales :

– Ces liens sont classés par discipline afin de faciliter votre recherche.

– **Vous avez l'obligation de sélectionner au moins 75% de vos cours dans la discipline** qui est couverte par notre échange avec votre université, la discipline par rapport à laquelle vous êtes « nommé-e » par votre université.

– **Vous pouvez choisir des cours qui sont en** Licence 1ère, 2ème ou 3ème année, ou bien en Master 1ère année, afin d'avoir assez de cours pour compléter votre Learning agreement.

Attention

vous ne pouvez pas suivre les cours des « Licence professionnelles » ou les cours des « Master 2 professionnels ».

Faites attention à la modification de la liste de vos cours : si vous choisissez des cours dans plusieurs années académiques, le calendrier de certains cours risque de se chevaucher (risk of clash in courses' timetables) et certains cours risquent d'être organisés à la même heure : vous pourrez donc modifier votre Learning agreement après votre arrivée à Montpellier. Vous établirez alors un « changes to Learning agreement ».

Vous aurez 1 mois après votre arrivée pour faire cette modification.

8. Hébergement

Document sur format word ou pdf à remplir – disponible sur le site internet des relations internationales.

8.1 Où dois-je envoyer le formulaire de demande de logement ?

Le formulaire doit être transmis à l'adresse : erasmus-in@univ-montp3.fr.

Date limite :

– 15 juin pour le premier semestre (septembre)

– 15 octobre pour le second semestre (janvier)

8.2 Où puis-je obtenir des informations sur les logements en cité universitaire ?

Lien vers le site officiel : http://www.crous-montpellier.fr/cites-et-residences-universitaires_147

8.3 Quand vais-je recevoir la réponse concernant ma demande de logement ?

La réponse vous sera envoyée par e-mail avant le 15 juin:

– Si vous obtenez une chambre en cité universitaire, vous recevrez alors la procédure à suivre par e-mail afin de réserver votre chambre.

– Si vous n'obtenez pas une chambre en cité universitaire, vous recevrez un e mail avec une liste de contacts pour le logement privé.

8.4 Si je veux trouver un logement dans le secteur privé dès aujourd'hui ?

C'est à vous d'effectuer la démarche de recherche d'un logement.

Vous pouvez dès à présent vous informer sur les sites suivants et utiliser les listes d'adresses mises à votre disposition :

– <http://www.crij-montpellier.com/> – menu (sur la gauche) : « portail du logement ».

– <http://www.espace-etudiant.com/>

8.5 Hébergement: assurance multirisques habitation :

Cette assurance est **obligatoire** pour occuper un logement en cité universitaire ou un logement en secteur privé.

Vous devrez transmettre ce document au secrétariat de la cité universitaire ou à votre propriétaire **après votre arrivée en France.**

Vous pourrez obtenir cette assurance soit auprès d'un des 2 organismes de mutuelle étudiante (LMDE ou MEP), soit auprès d'une compagnie d'assurance privée, soit auprès d'une banque lors de l'ouverture de votre compte bancaire français.

9. Cours de français

En cours d'organisation.

Informations (dates, prix, ECTS, ...) envoyées par e-mail ultérieurement.